

communication entre les deux groupes et on regrettait le fait que les politiciens n'acceptent pas les résultats qui ne correspondent pas à leurs convictions fondamentales. Les politiciens demandent des travaux de recherche sur des sujets importants pour leur travail; les rapports doivent être formulés d'une manière claire et compréhensible.

Pour les chercheurs, il importe que les résultats de leurs travaux soient acceptés par les politiciens, qu'ils soient utiles pour les consommateurs potentiels et qu'ils soient traduits dans des recommandations explicites. Pour les politiciens, il importe que les résultats apportent quelque chose de neuf, qu'ils soient objectifs et impartiaux et que les recommandations politiques correspondent vraiment aux données recueillies.

Chercheur à l'université de Groningen, **Tjalling ZANDBERG (NL)** démontre par l'exemple de la nouvelle loi sur la protection de l'enfance entrée en vigueur le 1er janvier 1992, comment la recherche peut influencer d'une manière bénéfique les décisions politiques et comme inversement, une bonne loi peut engendrer de nouvelles et fructueuses pratiques sur le terrain. La loi, outre une décentralisation sur le plan de l'organisation encourage le travail en milieu ouvert: On essaye d'agir sur la famille entière plutôt que de traiter l'enfant isolément. Un nouveau concept que ZANDBERG désigne sous le nom de 'home training' et que l'on pourrait traduire par 'entraînement à domicile', gagne du terrain. Plutôt qu'une méthode spécifique, ce concept regroupe toutes les méthodes et techniques essayant d'éviter le placement dans une institution. Si ce concept est assez proche de celui de VAN ACKER, évoqué plus haut, il a néanmoins la particularité qu'il encourage les institutions à définir et à mettre en oeuvre leurs propres concepts du home training. Les recommandations pratiques concernant l'approche de la famille en détresse rejoignent en tout cas de près celles de VAN ACKER.

Un des grands événements politiques de ce siècle fut sans doute la chute du mur de Berlin. Personne ne doute que cet événement eut des retombées jusque dans les plus fines ramifications de la vie sociale en Allemagne, y compris le secteur socio-éducatif. **Hans Ullrich KRAUSE** et **Hans PODZWADOWSKI (D)** ont vécu le changement des deux côtés du mur. A Luxembourg, ils ont fait l'analyse des racines communes de l'éducation extra-familiale des deux Allemagnes, de l'évolution propre de chaque partie après la séparation et des réformes entreprises récemment en R.D.A. Par l'intermédiaire du cas d'une jeune fille originaire de

Berlin-Est et qui a voulu tenter sa chance de l'autre côté, les auteurs ont parfaitement réussi à dégager l'aspect paramilitaire des institutions de l'ex R.D.A. par rapport à l'autonomie presque totale des jeunes vivant dans des structures de logement encadré à Berlin-Ouest. Un grand danger consiste dans la tentation à l'est, de copier simplement les modèles trouvés à l'ouest. L'exemple de Fanziska montre que là ne se trouve certainement pas la voie à suivre face aux grandes différences sociologiques qui séparent encore les deux parties de l'Allemagne réunifiée. Actuellement, l'IGfH, la "Internationale Gesellschaft für erzieherische Hilfen", la section allemande de la FICE consacre toute son énergie à la résolution de ce problème.

Un problème politique un peu particulier est l'image de l'éducation extra-familiale dans l'opinion publique. S'il existe un large 'consensus social' au sujet des mesures au profit des enfants et adultes handicapés - souvent considéré comme le fruit d'une mauvaise conscience collective par rapport au handicap - tel n'est pas le cas concernant les mesures au profit des enfants dits 'cas sociaux'. Ce problème n'existe pas seulement en Europe, mais également aux Etats-Unis, où **Edna RANCK (USA)** a essayé de développer une stratégie pour la sensibilisation de l'opinion publique. Mais hélas, comme partout ailleurs, ce n'est que par un engagement total à tous les niveaux que ce travail peut être réalisé si on ne veut pas se retrouver à la merci des courants politiques ou des hasards de leurs changements.

Ce travail de sensibilisation de l'opinion publique est largement soutenu par les discussions sur la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant. En effet, depuis le vote de la Convention, les discussions, séminaires et conférences à son sujet ne cessent de faire bouger les milieux concernés. Donner plus de pouvoir aux enfants et aux jeunes est en effet un défi que doivent accepter nos sociétés conservatrices. La convention a des retombées jusque dans les familles et les institutions. **Jim ANGLIN (CAN)**, qui a comparé la convention à au haricot magique, rejoint Edna RANCK en disant que la sensibilisation de l'opinion publique sur tous les aspects du développement et des droits de l'enfant doit préparer la réalisation des buts de la Convention sur le niveau social, législatif, administratif et individuel. Le mouvement pour les droits de l'enfant, qui se développe un peu partout dans le monde est confronté à plusieurs problèmes: La réaffirmation du rôle décisif (*droits et devoirs*) des parents en ce qui concerne l'éducation des enfants et les conséquences qui en découlent pour les professionnels, les questions sur la compatibilité de la convention avec les droits et devoirs des